



Dossier PAC • campagne 2023

Bordereau d'envoi des étiquettes de chanvre

**Ce document doit être déposé à la DDT(M)
le 15 mai 2023 au plus tard.**

**En cas de semis réalisés après le 15 mai 2023,
ce bordereau doit être déposé le 30 juin 2023 au plus tard.**

Identification du demandeur

N° Pacage N° Siret

Nom, prénom ou dénomination sociale :

	Production de culture industrielle (semences de génération R1 et R2)	Production de semences de chanvre (semences de génération G0, G1, G2, G3)
Nombre total d'étiquettes de semences certifiées de chanvre des variétés admissibles (se reporter à la Notice Cultures et précisions)	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Quantité de semences utilisées par hectare	<input type="text"/> kg	<input type="text"/> kg
Superficie totale de chanvre	<input type="text"/> ha <input type="text"/> ares	<input type="text"/> ha <input type="text"/> ares

À : , le 2 0 2 3

Signature(s) du demandeur, du représentant légal en cas de forme sociétaire, de tous les associés en cas de GAEC
(pour les formes sociétaires autres que GAEC, précisez le nom et le prénom du signataire) :